

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Huit, le lundi 24 Novembre à 18 Heures, Le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 Novembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Melle MORACCHINI, M.M CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, BASTELICA, Mmes PERES, POLI, JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, M BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M COMBARET, Mmes CURCIO, SUSINI Christine, M BARTOLI, Mmes FERRI-PISANI, TOMI, SAMPIERI, GUERRINI, FENOCCHI, M.M MARCANGELI, LAUDATO, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. Paul-Antoine LUCIANI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. LE MAIRE
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. TOMI	à	Mme SUSINI Christine
M. CORTEY	à	M. LAUDATO

Etaient absents :

Mme RISTERUCCI, Adjoint au Maire, M. ZUCARELLI, Mme PASTINI, M.M D'ORAZIO, RUAUT, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	34
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 24 Novembre 2008

Délibération N°2008/ 231

**Autorisation donnée au Maire de signer la convention relative à la constitution de
l'Office de Pôle du Pays d'AJACCIO.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'Office Municipal du Tourisme d'Ajaccio exerce les missions suivantes : promotion de la destination, valorisation de l'image, accueil et information du public, animation du territoire.

Etablissement public, industriel et commercial, classé 4 étoiles et engagé dans une démarche qualité, l'OMT est devenu un acteur incontournable du développement local.

Depuis 2004, l'OMT agit également à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien. Une réflexion a été parallèlement initiée afin de promouvoir et valoriser l'offre touristique du bassin de vie d'Ajaccio, autour du littoral, des vallées et de la ville-centre. Différentes actions concertées ont ainsi d'ores et déjà mises en œuvres.

Il s'agit désormais de poursuivre la mise en cohérence des objectifs (étalement de la saison, valorisation du patrimoine, structuration de l'offre, démarche de qualité,...) et du positionnement (activités littorales et de pleine nature, diversité,...)

Il convient également de s'inscrire dans le cadre des politiques contractualisées et notamment dans le dispositif territorialisé de l'Agence du Tourisme de la Corse.

Le présent projet de convention lie les collectivités et institutions du Pays Ajaccien. Il prévoit que l'OMT d'Ajaccio soit Office de pôle du Pays Ajaccien et donc chargé de l'animation de ce partenariat nouveau.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2009-2013 du Pôle Touristique Pays d'Ajaccio.**

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
ouï l'exposé de Monsieur François CASASOPRANA, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

VU la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
VU la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
VU la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21 Novembre 2008,

AUTORISE Monsieur LE MAIRE
à l'unanimité de ses membres
présents ou représentés

à signer la convention de partenariat 2009-2013 du Pôle Touristique Pays d'Ajaccio ci-annexée.

La présente délibération et son annexe feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la ville et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à Ajaccio les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Simon RENUCCI